

RGPD1- SAVOIR TRAVAILLER DANS LE RESPECT DU RGPD

INTRODUCTION :

La réglementation générale sur la protection des données (RGPD) a été mise en place pour succéder à la Loi Informatique Et Libertés et entrée en application le 25 mai 2018. Elle a pour objectif la mise en conformité de toutes les entreprises en matière de protection des données à caractère personnel et donc la formation de l'ensemble des salariés dans le but de respecter cette loi.

PUBLIC :

Chef d'entreprise, chef de service RH, Paie et informatique, Sous-traitants, collaborateurs des RH et informatique, tout salarié traitant les données personnelles.

DURÉE : 14 heures

OBJECTIFS :

Connaitre le cadre juridique applicable et décrypter les nouvelles législations en matière de protection des données personnelles.

Intégrer les obligations de l'employeur et des services. Sécuriser ces pratiques et identifier les mesures à mettre en place dans son organisation dans le respect des dispositions légales en vigueur.

PROGRAMME :

Rappel du cadre juridique général tel que posé par la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 :

Les notions clés et les principes encadrant la protection des données à caractère personnel.

Le rôle de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Le correspondant Informatique et Liberté.

Les nouvelles obligations découlant de l'adaptation des nouvelles règles posées par le RGPD :

Les nouvelles règles concernant l'utilisation et l'exploitation des données.

Les nouvelles règles concernant l'utilisation et la conservation des données.

Les autres obligations des responsables de traitement des sous-traitants.

Le renforcement de la responsabilité des organisations pour la sécurisation des données :

Les étapes à retenir pour une mise en conformité.

Les procédures et les sanctions en cas de non-conformité (contrôle renforcé de la CNIL).

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats :

Les évaluations sont orales, individuelles ou collectives et s'effectuent tout au long de la formation grâce aux exercices et aux mises en situation réalisées. Une évaluation formative écrite est réalisée en fin de parcours.

Une attestation de formation nominative est délivrée à chacun des participants.

Ressources pédagogiques :

Formation Action qui vise l'opérationnalité immédiate. De nombreux exercices sont proposés pour une montée en compétences efficace et rapide. Un livret pédagogique est transmis à chacun pour une meilleure appropriation.

Accès à l'extranet après la formation : documents mis en ligne, consultables et téléchargeables.

Une équipe pédagogique dédiée pour l'accompagnement tout au long du processus.

